



# Le Saint-Siège

---

JEAN-PAUL II

## AUDIENCE GÉNÉRALE

*Mercredi 2 juin 1993*

**Le Prêtre, homme de la prière**<sup>1</sup>. Revenons aujourd'hui sur quelques pensées auxquelles nous avons déjà fait allusion dans nos catéchèses précédentes, afin de souligner encore davantage les exigences et les conséquences de la réalité d'*homme consacré à Dieu*, que nous avons déjà indiquées. En un mot, nous pouvons dire que, consacré à l'image du Christ, le prêtre doit, comme le Christ lui-même, être *un homme de prière*. Cette définition synthétique contient toute sa vie spirituelle : elle donne au prêtre une véritable identité chrétienne, elle le qualifie comme prêtre et elle est le principe qui anime son apostolat. L'Évangile nous montre Jésus en prière à chaque moment important de sa mission. Sa vie publique, inaugurée au baptême, commence par la prière (cf. Lc 3, 21). Même dans les moments de la plus intense prédication aux foules, il se réserve de longues haltes de prière (Mc 1, 35 ; Lc 5, 16). Avant de choisir les Douze, il passe une nuit en prière (Lc 6, 12). Il prie avant de demander à ses Apôtres une profession de foi (Lc 9, 18). Il prie après le miracle des pains, seul, sur la montagne (Mt 14, 23 ; Mc 6, 46). Il prie avant d'enseigner à ses disciples à prier (Lc 11, 1). Il prie avant l'exceptionnelle révélation de la Transfiguration : il a gravi la montagne précisément pour prier (Mc 9, 28). Il prie avant d'accomplir un miracle (Jn 11, 41-42). Il prie au cours de la dernière Cène, pour confier au Père son avenir et celui de son Église (Jn 17). À Gethsémani, il adresse au Père la prière douloureuse de son âme affligée et presque effrayée (Mc 14, 35-39 et par.). Sur la Croix, il lui adresse ses ultimes invocations, pleines d'angoisse (Mt 27, 46) mais aussi de confiant abandon (Lc 23, 46). On peut dire que toute la mission du Christ est animée par la prière, depuis le tout début de son ministère messianique jusqu'à l'acte sacerdotal suprême : le sacrifice de la Croix, qui s'est accompli dans la prière.<sup>2</sup> Ceux qui sont appelés à la mission et au sacrifice du Christ trouvent dans la comparaison avec son exemple l'élan qui les pousse à donner à la prière la place qui lui revient dans leur vie, comme fondement, racine, garantie de sainteté dans l'action. Nous apprenons de Jésus qu'un exercice fructueux du sacerdoce n'est pas possible sans la prière, qui garde le prêtre du danger de mettre

de côté la vie intérieure en privilégiant l'action, et de la tentation de se lancer dans des activités jusqu'à s'y perdre. Le Synode des évêques de 1971, après avoir affirmé que « la norme de la vie sacerdotale » se trouve dans la consécration du Christ, source de la consécration de ses Apôtres, applique cette *norme* à la prière par ces mots : « À l'exemple du Christ, qui était continuellement en prière, et sous l'impulsion de son Esprit par lequel nous crions : « Abba, Père », les prêtres doivent s'adonner à la contemplation de la Parole de Dieu et en tirer chaque jour l'occasion de juger les événements de la vie à la lumière de l'Évangile, de sorte que, se faisant auditeurs fidèles et attentifs du Verbe, ils deviennent des ministres crédibles de *la parole* ; qu'ils soient assidus à la prière personnelle, à la Liturgie des Heures, à l'usage fréquent du sacrement de pénitence et, surtout, à la dévotion envers le mystère de l'Eucharistie » (*Ench. Vat.*, 4, 1201).<sup>3</sup> Quant à lui, le Concile Vatican II n'a pas manqué de rappeler au prêtre la nécessité d'être habituellement uni au Christ, et il a recommandé dans ce but l'assiduité à la prière : « Bien des moyens, en particulier les méthodes approuvées d'oraison et les diverses formes de prière que chacun peut préférer, permettent aux prêtres de rechercher et d'implorer de Dieu le véritable esprit d'adoration qui unit au Christ, Médiateur de la nouvelle Alliance » (*PO* 18). Comme on le voit, parmi les formes possibles d'oraison, le Concile attire l'attention sur *l'oraison mentale*, qui est une manière libre de prier, sans formules rigides, qui n'exige pas que l'on prononce des paroles et qui répond à la conduite de l'Esprit Saint dans la contemplation du mystère divin.<sup>4</sup> Le Synode des évêques de 1971 insiste en particulier sur « la contemplation de la Parole de Dieu » (cf. *Ench. Vat.*, 4, 1201). Le mot « contemplation », avec le poids d'effort spirituel qu'il comporte, ne doit pas nous effrayer. On peut dire que, indépendamment des formes et des styles de vie, parmi lesquels la « vie contemplative » reste toujours le plus splendide joyau de l'Épouse du Christ, l'Église, l'appel à écouter et à méditer la Parole de Dieu dans un esprit contemplatif vaut pour tous, pour qu'elle nourrisse l'intelligence comme le cœur. Cela favorise chez le prêtre la formation d'une mentalité, d'une manière de regarder le monde avec sagesse, dans la perspective de sa finalité suprême : Dieu et son dessein de salut. Le Synode dit : « Juger les événements à la lumière de l'Évangile » (*Ench. Vat.*, 4, 1201). C'est en cela que consiste la sagesse surnaturelle, surtout comme don de l'Esprit Saint, qui donne la faculté de bien juger à la lumière des « raisons ultimes », des « choses éternelles ». La sagesse devient ainsi le facteur principal de la totale identification au Christ dans la pensée, le jugement, l'évaluation de toutes choses, qu'elles soient grandes ou petite, afin que le prêtre - comme et plus que le chrétien - reflète en lui la lumière, l'adhésion au Père, l'activité, le rythme de prière et d'action, et comme - pourrait-on dire - la respiration spirituelle du Christ. On peut y parvenir en se laissant conduire par l'Esprit Saint dans la méditation de l'Évangile, qui favorise l'approfondissement de l'union au Christ, aide à entrer toujours davantage dans la pensée du Maître et renforce l'attachement *de personne à personne* avec lui. Si le prêtre y est assidu, il demeure plus facilement dans un état de joie consciente, qui naît de la perception de l'intime réalisation personnelle de la Parole de Dieu qu'il doit enseigner aux autres. En effet, comme le dit le Concile, les prêtres, « en cherchant le meilleur moyen de transmettre aux autres ce qu'ils ont contemplé, goûteront plus profondément « l'incomparable richesse du Christ » (Ep 3, 8) et la sagesse de Dieu en sa riche diversité » (*PO* 13). Prions le Seigneur de bien vouloir nous accorder un grand nombre de prêtres qui, dans leur vie de prière, découvrent, assimilent, goûtent la

sagesse de Dieu et qui, comme l'apôtre Paul, ressentent une inclination surnaturelle à l'annoncer et à la dispenser, comme la vraie raison de leur apostolat (cf. *Pastores dabo vobis*, 47).<sup>5</sup> Parlant de la prière des prêtres, le Concile rappelle et recommande aussi la « Liturgie des Heures », qui unit la prière personnelle du prêtre à celle de l'Église. « Par l'office divin - dit-il - ils prêtent leur voix à l'Église qui, sans interruption, prie au nom de toute l'humanité, en union avec le Christ, « toujours vivant pour intercéder en notre faveur » (He 7, 25) » (PO 13). En vertu de la mission de représentation et d'intercession qui lui est confiée, le prêtre est formellement obligé d'accomplir cette forme de prière « officielle », faite par délégation de l'Église au nom, non seulement des croyants, mais de tous les hommes et, peut-on dire, de toutes les réalités de l'univers (cf. CIC, can. 1174, § 1). Participant du sacerdoce du Christ, il intercède pour les besoins de l'Église, du monde, de tout être humain, sachant qu'il est l'interprète et le véhicule de la voix universelle qui chante la gloire de Dieu et demande le salut de l'homme.<sup>6</sup> Il n'est pas inutile de rappeler que, pour mieux assurer la vie de prière, la retremper et la renouveler en puisant à ses sources, les prêtres sont invités par le même Concile à consacrer - en plus du temps destiné à la pratique quotidienne de l'oraison - des périodes plus longues à l'intimité avec le Christ : « Ils doivent aimer les temps de retraite » (PO 18). Il leur recommande en outre de « tenir en grande estime la direction spirituelle » (PO 18). Ce sera pour eux comme la main d'un ami et d'un père qui les aide dans leur marche. Et en faisant l'expérience des bienfaits de cette aide, à leur tour, ils seront d'autant plus disposés à offrir cette aide à ceux qui sont confiés à leur ministère sacerdotal. Cela sera une grande ressource pour beaucoup d'hommes d'aujourd'hui, spécialement pour les jeunes, et constituera un facteur déterminant dans la solution du problème des vocations, comme le montre l'expérience de tant de générations de prêtres et de religieux. Dans notre catéchèse précédente, nous avons déjà signalé l'importance du sacrement de pénitence. Le Concile en recommande aux prêtres « l'usage fréquent ». Il est évident que celui qui exerce le ministère de réconciliation des chrétiens avec le Seigneur par le moyen du sacrement du pardon doit, lui aussi, recourir à ce sacrement. Il sera le premier à se reconnaître pécheur et à croire dans le pardon divin qui s'exprime par l'absolution sacramentelle. Dans l'administration du sacrement du pardon, cette conscience d'être lui-même pécheur l'aidera à mieux comprendre les pécheurs. La Lettre aux Hébreux ne dit-elle pas du prêtre, pris parmi les hommes : « Il peut ressentir de la commisération pour les ignorants et les égarés, puisqu'il est lui-même également enveloppé de faiblesse » (He 5, 2) ? De plus, le recours personnel au sacrement de pénitence pousse le prêtre à une plus grande disponibilité à administrer ce sacrement aux fidèles qui le demandent. Ceci est également une grande urgence de la pastorale de notre temps.<sup>7</sup> Mais la prière des prêtres atteint son sommet dans la célébration eucharistique, « leur fonction principale » (PO 13). C'est un point tellement important pour la vie de prière du prêtre que nous voulons lui consacrer notre prochaine catéchèse.

---

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana